

Règlement des visiteurs BELFAIR 2027

BELFAIR 2027 aura lieu le jeudi 18 et le vendredi 19 mars 2027 au Nekkerhal-Brussels North à Malines. En participant à BELFAIR, le visiteur déclare accepter le présent règlement des visiteurs.

1. Généralités

La COFEP assure l'organisation générale et le maintien de l'ordre pendant BELFAIR.

Chaque visiteur est tenu de respecter les prescriptions et règles de sécurité en vigueur et de suivre immédiatement les instructions de l'équipe de la COFEP, du Nekkerhal-Brussels North, d'Easyfairs Belgium, du personnel de sécurité présent et des services de sécurité compétents.

COFEP se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement aux visiteurs qui ne respectent pas ces prescriptions ou de leur demander de quitter le bâtiment de la foire.

2. Heures d'ouverture de la foire

Les visiteurs sont les bienvenus :

- jeudi 18 mars 2027 de 10 h 30 à 15 h 30 ;
- vendredi 19 mars 2027 de 10 h 30 à 15 h 30.

3. Transactions

3.1 Les visiteurs liés à une entreprise virtuelle qui ne dispose pas d'un stand à BELFAIR ne peuvent exercer aucune activité de vente dans le bâtiment de la foire. La promotion active, la prospection ainsi que la distribution, directe ou par l'intermédiaire de tiers, de flyers, dépliants, catalogues ou de tout autre matériel promotionnel sont également interdites.

3.2 Les visiteurs qui ne sont pas liés à une entreprise virtuelle peuvent utiliser une carte de foire afin d'effectuer des achats virtuels pendant BELFAIR. La carte de foire peut être retirée au desk COFEP et doit y être restituée au moment du départ. Les achats doivent rester réalistes. Les quantités excessives et les achats dont le montant total dépasse 5 000 EUR ne sont pas autorisés.

3.3 Il est strictement interdit d'effectuer des achats ou d'autres transactions :

- au nom d'une autre entreprise virtuelle ;
- sous un nom faux ou fictif ;
- avec des données d'entreprise incorrectes ou trompeuses.

3.4 Toutes les transactions effectuées pendant BELFAIR sont exclusivement virtuelles. L'achat ou la vente de biens ou de services contre de l'argent réel est interdit.

4. Vie privée

Pendant BELFAIR, des photos et des vidéos peuvent être réalisées par COFEP ou pour son compte à des fins de compte rendu, de promotion et de communication concernant BELFAIR et les activités de COFEP. Ces images peuvent notamment être publiées sur :

- www.belfair.be ;
- www.cofep.be ;
- client.cofep.be ;
- les réseaux sociaux de COFEP ;
- les newsletters, présentations et autres canaux de communication de COFEP.

Chaque visiteur peut signaler sur place qu'il ne souhaite pas être photographié. Si une personne est néanmoins photographiée et que son image est publiée alors qu'elle ne le souhaite pas, elle peut le signaler sur simple demande à l'adresse belfair2027@cofep.be; les images concernées seront alors supprimées.

Easyfairs Belgium ou d'autres parties liées au site peuvent également réaliser des photos ou des vidéos pendant l'événement. Le traitement de ces images est soumis aux conditions de confidentialité de la partie concernée. Veuillez signaler au photographe si vous ne souhaitez pas être photographié ou filmé.

5. Sécurité, responsabilité et comportement

5.1 Les visiteurs sont responsables de leurs effets personnels. Ni COFEP ni l'exploitant du site ne peuvent être tenus responsables de la perte, du vol ou de la détérioration de biens personnels, y compris des objets laissés au vestiaire.

5.2 Les visiteurs sont responsables des dommages qu'ils causent au bâtiment de la foire, au matériel des stands, aux biens des exposants, de COFEP, de l'exploitant du site ou de tiers.

5.3 Les visiteurs mineurs restent, pendant toute la durée de leur présence à BELFAIR, sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement, de l'organisation ou de l'accompagnateur responsable qui les encadre.

5.4 Les visiteurs doivent à tout moment laisser libres les sorties de secours, voies d'évacuation, passages, équipements de lutte contre l'incendie et autres dispositifs de sécurité. Ils ne peuvent pas accéder aux zones qui ne sont pas ouvertes aux visiteurs.

5.5 Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment de la foire. Cette interdiction s'applique également aux cigarettes électroniques, aux vapes et aux produits similaires.

5.6 Il est strictement interdit d'apporter ou de consommer de l'alcool et/ou des drogues pendant BELFAIR.

5.7 L'utilisation de drones à l'intérieur ou aux abords du bâtiment de la foire est interdite, sauf autorisation écrite expresse préalable de COFEP et des parties compétentes.

5.8 Chaque visiteur est tenu d'adopter un comportement respectueux envers les autres visiteurs, les formateurs, les stagiaires, les exposants, les collaborateurs et les partenaires. Toute forme d'intimidation, d'agression, de discrimination, de comportement inapproprié ou de tout autre comportement perturbateur est interdite. La COFEP peut demander aux visiteurs concernés de quitter immédiatement l'événement.